

# Suisse

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Suisse compte 108 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Vingt-quatre de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Suisse a signé l'IM en 2017, a déposé son instrument de ratification le 29 août 2019, et notifié douze de ses conventions fiscales. L'IM est entré en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Suisse se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées<sup>137</sup>. La Suisse a indiqué avoir accompli ses procédures internes relatives à l'entrée en vigueur de l'IM en ce qui concerne ses conventions avec le Luxembourg le 27 mai 2020, en ce qui concerne ses conventions avec la Lituanie et la Tchéquie le 18 décembre 2020, et en ce qui concerne sa convention avec l'Islande le 16 décembre 2022.

La Suisse n'a pas notifié aux fins de l'IM ses conventions avec l'Albanie, l'Allemagne, Antigua-et-Barbuda, l'Australie, la Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bulgarie, Canada, Chine (République populaire de), Colombie, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Hong Kong (Chine), Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République slovaque, Roumanie, Russie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Viet Nam. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Albanie, l'Australie, la Barbade, le Belize, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Croatie, l'Égypte, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, la Mongolie, Oman, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, la Tunisie et l'Uruguay et le Viet Nam ont notifié leur convention avec la Suisse aux fins de l'IM.

La Suisse a également signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant ses conventions conclues avec les Émirats arabes unis, le Koweït, la Macédoine du Nord, la Slovénie et le Tadjikistan\*.

La Suisse a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Albanie, l'Algérie\*, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Bangladesh\*, le Bélarus, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Croatie, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, Israël, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Kirghizistan\*, la Malaisie, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, Oman, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Qatar, la République slovaque, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, le Sri Lanka, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago, la Tunisie, l'Uruguay et le Viet Nam.

La Suisse a précisé dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que ses conventions avec Antigua-et-Barbuda, l'Azerbaïdjan, la Barbade, le Belize, les Îles Vierges britanniques, le Taipei chinois\*, la Dominique, l'Équateur\*, la Gambie\*, le Ghana\*, la Grenade, le Malawi\*, la Moldova\*, Montserrat,

<sup>137</sup> Des réserves ont été formulées conformément à l'article 35(7)(a) de l'IM.

l'Ouzbékistan, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Turkménistan\* et le Venezuela\* ne soulevaient pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

La Suisse met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP<sup>138</sup>.

Dans leurs réponses au questionnaire d'examen par les pairs, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines ont indiqué que leurs conventions avec la Suisse ne soulevaient pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal, au regard de leurs juridictions respectives.

## B. Conclusion

L'Albanie, l'Australie, la Barbade, Belize, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Croatie, l'Égypte, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, la Mongolie, Oman, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, la Tunisie, l'Uruguay et le Viet Nam ont notifié leur convention avec la Suisse aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre le standard minimum.

La Suisse est invitée à accomplir (et à notifier qu'elle a accompli) ses procédures internes relatives à la prise d'effet de l'IM au regard de ses conventions fiscales couvertes par l'IM n'ayant pas encore fait l'objet d'une telle notification.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Suisse

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Non	Non	COP
3	Algérie*	Non	Non	COP
4	Allemagne	Non	Non	COP
5	Arabie saoudite	Oui, autres		COP
6	Argentine	Non	Oui, IM	COP
7	Arménie	Oui, autres		COP
8	Australie	Non	Non	COP
9	Autriche	Non	Oui, IM	COP
10	Bahreïn	Oui, autres		COP
11	Bangladesh*	Non	Non	COP
12	Bélarus	Non	Non	COP
13	Belgique	Non	Non	COP
14	Brésil	Oui, autres		COP
15	Bulgarie	Non	Non	COP
16	Canada	Non	Non	COP
17	Chili	Non	Oui, IM	COP
18	Chine (République populaire de)	Non	Non	COP
19	Chypre*	Oui, autres		COP

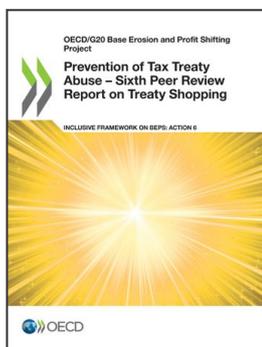
<sup>138</sup> Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Suisse choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

20	Colombie	Non	Non	COP
21	Corée	Oui, autres		COP
22	Côte d'Ivoire	Non	Non	COP
23	Croatie	Non	Non	COP
24	Danemark	Non	Non	COP
25	Égypte	Non	Non	COP
26	Émirats arabes unis	Non	Oui, autres	COP
27	Espagne	Non	Non	COP
28	Estonie	Non	Non	COP
29	États-Unis	Non	Non	LOB détaillée
30	Fédération de Russie	Non	Non	COP
31	Finlande	Non	Non	COP
32	France	Non	Non	COP
33	Géorgie	Non	Non	COP
34	Grèce	Non	Non	COP
35	Hong Kong (Chine)	Non	Non	COP
36	Hongrie	Non	Non	COP
37	Inde	Non	Non	COP
38	Indonésie	Non	Non	COP
39	Iran*	Oui, autres		COP
40	Irlande	Oui, autres		COP
41	Islande	Oui, IM		COP
42	Israël	Non	Non	COP
43	Italie	Non	Oui, IM	COP
44	Jamaïque	Non	Non	COP
45	Japon	Oui, autres		COP + LOB
46	Kazakhstan	Non	Non	COP
47	Kirghizistan*	Non	Non	COP
48	Kosovo*	Oui, autres		COP
49	Koweït	Non	Oui, autres	COP
50	Lettonie	Oui, autres		COP
51	Liechtenstein	Oui, autres		COP
52	Lituanie	Oui, IM		COP
53	Luxembourg	Oui, IM		COP
54	Macédoine du Nord	Non	Oui, autres	COP
55	Malaisie	Non	Non	COP
56	Malte	Oui, autres		COP
57	Maroc	Non	Non	COP
58	Mexique	Non	Oui, IM	COP
59	Mongolie	Non	Non	COP
60	Monténégro	Non	Non	COP
61	Norvège	Oui, autres		COP
62	Nouvelle-Zélande	Oui, autres		COP
63	Oman	Non	Non	COP
64	Pakistan	Non	Non	COP
65	Pays-Bas	Oui, autres		COP
66	Pérou	Non	Non	COP
67	Philippines	Non	Non	COP
68	Pologne	Non	Non	COP
69	Portugal	Non	Oui, IM	COP
70	Qatar	Non	Non	COP
71	République slovaque	Non	Non	COP
72	Roumanie	Non	Non	COP

73	Royaume-Uni	Oui, autres		COP
74	Serbie	Non	Non	COP
75	Singapour	Non	Non	COP
76	Slovénie	Non	Oui, autres	COP
77	Sri Lanka	Non	Non	COP
78	Suède	Oui, autres		COP
79	Tadjikistan*	Non	Oui, autres	COP
80	Tchéquie	Oui, IM		COP
81	Thaïlande	Non	Non	COP
82	Trinité-et-Tobago	Non	Non	COP
83	Tunisie	Non	Non	COP
84	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
85	Ukraine	Oui, autres		COP
86	Uruguay	Non	Non	COP
87	Viet Nam	Non	Non	COP
88	Zambie	Oui, autres		COP

## Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Antigua-et-Barbuda	Oui
2	Azerbaïdjan	Oui
3	Barbade	Oui
4	Belize	Oui
5	Dominique	Oui
6	Équateur*	Non
7	Gambie*	Non
8	Ghana*	Non
9	Grenade	Oui
10	Îles Vierges britanniques	Oui
11	Malawi*	Non
12	Moldova*	Non
13	Montserrat	Oui
14	Ouzbékistan	Oui
15	Sainte-Lucie	Oui
16	Saint-Kitts-et-Nevis	Oui
17	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Oui
18	Taipei chinois*	Non
19	Turkménistan*	Non
20	Venezuela*	Non



Extrait de :

## Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

### Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Suisse », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/885e2809-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.